

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 28

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

IV. — Secrétariat général de la défense nationale.

VI. — Groupement des contrôles radio-électriques.

Rapporteur spécial : M. Jacques RICHARD

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexes 24 et 27), 2078 et In-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

Parmi les Services rattachés au Premier Ministre, deux d'entre eux intéressent la défense nationale : le Secrétariat Général de la Défense Nationale (S. G. D. N.) chargé d'étudier toutes les incidences de la politique de défense du point de vue politique, économique et social et le Groupement des Contrôles Radio-électriques (G. C. R.) qui assure l'écoute des émissions radio, la localisation des stations émettrices et l'étude de certains matériels radio-électriques.

Les budgets de ces Services sont, par rapport à l'an dernier, caractérisés par un effort sensible d'équipement et par une très légère progression des crédits des moyens des services dont les augmentations de crédits sont essentiellement dues :

— *au titre des mesures acquises*, à l'extension en année pleine des décisions portant revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1966 pour compter du 1^{er} avril et du 1^{er} octobre 1966 ;

— *et au titre des mesures nouvelles*, à la mise en application de décisions relatives à une modification de l'activité ou de l'organisation des Services.

*

* *

SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

Le budget du Secrétariat Général de la Défense Nationale pour 1967 est en augmentation globale de 10,9 % par rapport à celui de l'année 1966, les dotations au titre des moyens des services ne progressant que de 3 % environ et celles au titre des dépenses en capital ayant plus que doublé.

En ce qui concerne les *dépenses ordinaires*, les crédits demandés pour 1967 sont sensiblement égaux à ceux de 1966, c'est-à-dire en diminution en francs constants. Les modifications de structure prévues concernent essentiellement le rétablissement au sein du S. G. D. N. de la *division des affaires économiques* qui s'ajoute aux trois divisions existantes : la division des affaires militaires chargée de la cohésion entre les structures militaires et politiques, la division des affaires civiles coordonnant l'appareil militaire et les ressources du pays, la division du renseignement coordonnant la politique militaire et la diplomatie.

La répartition des crédits, par service, est la suivante :

SERVICES	CREDITS votés pour 1966.	CREDITS prévus pour 1967.	DIFFERENCE		
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	TOTAL
Secrétariat Général de la Défense Nationale (S. G. D. N.).....	3.303.144	3.606.237	+ 79.411	+ 223.682	+ 303.093
Comité d'action scienti- fique de la défense (C. A. S. D.) et centre d'exploitation du ren- seignement scientifi- que et technique.....	1.523.808	1.377.608	+ 1.976	— 148.176	— 146.200
Institut des Hautes Etu- des de Défense Natio- nale	486.483	488.483	»	+ 2.000	+ 2.000
Totaux	5.313.435	5.472.328	+ 81.387	+ 77.506	+ 158.893

La simple reconduction du budget de 1966 — c'est-à-dire l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1966 et des majorations de cotisations de sécurité sociale et de prestations familiales — se traduit par un accroissement de 131.387 francs compensé par une réduction de 50.000 francs correspondant à un ajustement aux besoins réels des crédits relatifs aux prestations et versements obligatoires. Ainsi, l'augmentation des crédits au titre des *mesures acquises* est de 81.387 francs.

Les *mesures nouvelles* résultent essentiellement des modifications suivantes :

— le développement des tâches imparties au Secrétariat général de la Défense nationale, notamment en matière d'organisation de la défense économique et d'information sur les problèmes d'Extrême-Orient, rend nécessaire la création d'un emploi de contractuel et l'amélioration de la qualification des personnels. Il est proposé en conséquence de créer six emplois nouveaux et de procéder simultanément à la suppression de sept emplois, cette opération nécessitant au total un crédit supplémentaire de 25.015 francs ;

— la mise en place de l'organisation gouvernementale de défense implique l'ouverture d'une dotation de fonctionnement complémentaire de 150.000 francs (entretien des câbles téléphoniques et remboursement aux P. T. T.) ;

— l'amélioration des conditions de travail du Comité d'action scientifique de la Défense nationale et du Centre d'exploitation du renseignement scientifique et technique entraîne la création d'un emploi d'agent contractuel de deuxième catégorie et la suppression d'un emploi civil d'agent contractuel de première catégorie et de cinq emplois militaires (— 144.176 francs) et des économies sont jugées possibles sur les dépenses de remboursement de frais (— 4.000 francs) ;

— l'accroissement des communications par télex des représentations françaises à l'étranger du S. G. D. N. et des dépenses de l'Institut des hautes études de la Défense nationale à l'administration des P. T. T. se traduit par un ajustement des crédits de remboursement à cette administration (+ 70.000 francs).

Les dépenses en capital s'élèvent :

— à 700.000 francs en *autorisations de programme* contre 385.000 francs l'an dernier, soit un accroissement de 81,8 % ;

— et 890.000 F en *crédits de paiement* contre 420.000 francs en 1966, soit plus du double.

La présentation d'une demande d'autorisation de programme de 700.000 francs assortie d'un crédit de paiement de 275.000 francs pour 1967 sur le chapitre 57-05 réservé à l'équipement en matériel des services du S. G. D. N. est justifiée par la nécessité d'assurer la modernisation du chiffre des postes d'attachés militaires, l'équipement du centre des transmissions et la protection contre les rayonnements.

Toutefois, aucune autorisation de programme n'est prévue pour 1967 au chapitre 52-00 au titre des études et du fonds d'orientation de la recherche scientifique de la défense nationale ; seuls sont inscrits les crédits de paiement portés à l'échéancier du budget de 1966 soit 325.000 francs.

GROUPEMENT DES CONTROLES RADIO-ELECTRIQUES

Le budget global du Groupement des contrôles radio-électriques passe de 24.118.424 francs en 1966 à 24.647.816 francs pour 1967, soit une augmentation de 2,1 %.

Les dépenses ordinaires ont progressé de 1,4 %, se répartissant ainsi :

	1966	1967	DIFFERENCE		
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	TOTAL
			(En francs.)		
TITRE III					
<i>Moyens des services.</i>					
1 ^{re} partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	16.076.691	16.501.484	+ 722.580	— 297.787	+ 424.793
3 ^e partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales...	2.782.790	2.766.689	+ 72.126	— 88.227	— 16.101
4 ^e partie. — Matériel et fonctionnement des services	3.658.943	3.579.643	«	— 79.300	— 79.300
Total	22.518.424	22.847.816	+ 794.706	— 465.314	+ 329.392

Au titre des *mesures acquises*, les crédits supplémentaires (+ 794.706 F) sont prévus en vue :

— de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1966 pour compter du 1^{er} avril et du 1^{er} octobre 1966 (+ 641.355 F) ;

— de la majoration des cotisations de sécurité sociale et des prestations familiales (+ 129.966 F) ;

— de l'application de l'arrêté du 18 février 1966 portant modification de l'échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires du corps des ingénieurs du Groupement des contrôles radio-électriques (+ 23.385 F).

Les *mesures nouvelles*, en diminution de 465.314 F, intéressent essentiellement la situation des personnels. Rappelons que le décret n° 55-1667 du 23 décembre 1955 portant règlement d'administration publique et fixant le statut particulier des corps d'ingénieurs, inspecteurs des services, inspecteurs d'études, contrôleurs et agents du Groupement des contrôles radio-électriques prévoit en son article 68 que jusqu'à résorption des surnombres pouvant éventuellement exister dans le grade de contrôleur, le départ de deux contrôleurs ne peut donner lieu au recrutement que d'un seul contrôleur. L'application de cette disposition entraîne, en 1967, la réduction des surnombres autorisés dans le corps des contrôleurs, soit la suppression de 6 agents. En contrepartie, il convient de débloquer les 6 emplois d'agents qui gageaient les 6 surnombres de contrôleurs (— 28.336 F).

Il est, par ailleurs, proposé de transformer 10 emplois d'agents contractuels en un nombre égal d'agents titulaires (+ 11.268 F) et de réduire de 20 emplois les effectifs du Groupement des contrôles radio-électriques (— 288.384 F). Des économies sont jugées également possibles sur les dotations de fonctionnement (— 171.300 F) tandis qu'il est prévu, en 1967, d'aménager la répartition géographique des effectifs ; cette dernière mesure se traduit par une légère augmentation des moyens en personnel et en crédits d'un centre de province et d'un centre d'outre-mer aux dépens du secteur parisien (+ 11.438 F).

Les *dépenses en capital* s'élèvent :

— en *autorisations de programme* à 1.900.000 francs pour 1967 contre 1.600.000 francs en 1966, soit en augmentation de 18,75 % ;

— et en *crédits de paiement* à 1.800.000 francs pour 1967 contre 1.600.000 francs l'année dernière, soit en progression de 12,5 %. Ces dotations doivent permettre d'effectuer certains travaux immobiliers et de procéder à l'acquisition d'équipement d'interception et de matériel radiogoniométrique.

*
* *

Au cours de l'examen de ce budget, votre Commission des Finances a observé que la dotation de fonctionnement du Groupement des Contrôles Radio-électriques a atteint la limite de rupture.

Elle a noté également que les effectifs en personnel ont été nettement réduits depuis 1962 (— 12,9 %) sans que les tâches confiées au G. C. R. aient été diminuées en conséquence et sans que la situation de ses agents ait été améliorée. Elle souhaite à cet effet que soient prises en considération les mesures suivantes :

— le classement des emplois d'opérateur d'interception et de chef de station dans la catégorie des services actifs, par assimilation à la situation des contrôleurs de la navigation aérienne ;

— le reclassement indiciaire des opérateurs d'interception et des techniciens du cadre des agents, compte tenu de la complexité de leurs tâches ;

— l'attribution aux opérateurs d'interception et aux chefs de station d'une indemnité pour sujétions spéciales en raison de leurs conditions particulières de travail.

Votre Commission des Finances a estimé en outre qu'un effort plus important est à envisager dans les prochaines années en vue de moderniser les matériels d'interception et de localisation.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les projets de budget du Secrétariat général de la Défense nationale et du Groupement des Contrôles Radio-électriques.